



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1023
15 December 2011

FRENCH
Original: ENGLISH

894ème séance plénière

PC Journal No 894, point 14 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1023
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION
DE L'OSCE À SKOPJE

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE à Skopje jusqu'au
31 décembre 2012.